Image not found or type unknown

A L'ATTENTION DE YOURIS

Par **Cretoise51**, le **14/11/2019** à **16:11**

bonsoir Youris,

J'espère que vous avez eu ma réponse concernant mon intervention chirurgicale à TUNIS.... Je suis bien passée par une société française basée à Marseille et c'est bien elle qui a affiché de la publicité mensongère non conforme à la loi Chatel. Merci de me dire ce que vous en pensez ? Vais je avoir gain de cause devant le Tribunal d'Instance ?

Au plaisir de vous lire,

Cordialement,

Evelyne

Par **Visiteur**, le **14/11/2019** à **16:30**

Bonjour
Merci de poursuivre sur votre fil initial..

https://www.legavox.fr/forum/droit-general/publicite-mensongere_127949_1.htm

Par **youris**, le **14/11/2019** à **20:26**

bonjour,

seul un charlatan peut vous dire si vous aurez gain de cause devan tle tribunal d'instance.

je ne peux donc pas présager de la décision du juge d'instance surtout si votre adversaire a un avocat et pas vous.

salutations

Par **Cretoise51**, le **20/11/2019** à **18:49**

Ce n'est pas une réponse d'un juriste..... Je vous ai demandé selon les faits relatés si je pouvais espérer avoir gain de cause.... il s'agit de publicité mensongère !!! Et tout ce que vous savez me répondre, c'est que si mon adversaire a un avocat ce sera plus difficile pour moi !!! Ce qui équivaut à dire que si je paie un avocat c'est plus sûr !!!! Lamentable !!! Je suis très déçue de ce site, de surcrôit plus d'une semaine pour me faire ce genre de réponse, ce n'était vraiment pas la peine !!!

Salutations.

Par **youris**, le **20/11/2019** à **19:16**

il est vrai que lorsque c'est gratuit, les gens sont très exigeants.

en plus vous faîtes erreur, vous n'avez pas attendu une semaine pour avoir une réponse à votre question.

vous avez posé une première question le 14/11 à 0h40, j'ai répondu le même jour à 10h38 en vous demandant le tribunal compétent mais nous n'y avez pas répondu.

vous avez ouvert (à tord un nouveau fil pour la même question) le 14/11 à 16h11, j'ai répondu le même jour à 20h26.

si vous voulez une réponse de juriste, je vous conseille de consulter un avocat mais je doute qu'il soit gratuit

ce sera ma dernière contribution.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés